

**ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE  
DE L'ABBAYE DE BONNEFONT EN COMMINGES  
ET DE SON PATRIMOINE**

-----

## **Assemblée Générale Extraordinaire du 15 novembre 2009**

### **PRÉSENTATION GÉNÉRALE de la CESSION**

Depuis plus de 15 ans, les copropriétaires du domaine abbatial de Bonnefont recherchent une solution permettant le transfert de propriété vers une collectivité publique.

L'objectif de ce transfert est double :

- restituer à la collectivité toute entière ce haut lieu de l'Histoire commingeoise à laquelle l'abbaye confisquée était destinée ;
- se doter d'une structure d'accueil de fonds subventionnés suffisamment solide pour pouvoir envisager la mise en valeur des vestiges et la remise en place d'éléments dispersés.

Dans leur grande majorité, les acteurs ont adhéré à ces principes qui doivent nous permettre de dépasser le rôle de sauvegarde qu'ont assuré les associations après le rachat du domaine en 1983.

Malgré les efforts, en particulier de Monsieur Petit auprès du Conseil Régional et Général, les diverses tentatives ont échoué. De même, après l'agitation médiatique de 2004, les discussions avec la Communauté de Communes du canton se sont soldées par un nouvel échec. Nous étions alors intimement convaincus que la vente, pour 1 Euro symbolique, ne se ferait pas sans contrepartie, la seule déclaration de bonnes intentions restant largement insuffisante.

Profitant dans le courant de l'année 2008 du changement de présidence, tant de la Communauté de Communes que de notre association, les négociations ont repris. Nous avons alors réaffirmé nos exigences avec force et détermination : la cession ne pourrait se faire qu'assortie d'un projet construit, formel, public et partagé par les intervenants.

Aujourd'hui, et après plusieurs mois de travail, nous sommes en mesure de soumettre à l'appréciation de nos adhérents un projet d'acte notarié de cession qui apporte les garanties nécessaires et suffisantes à la réalisation de la vente :

#### **Un projet architectural très attendu**

L'acte qui nous est proposé inscrit comme objectif la reconstruction de la salle capitulaire et, plus largement, la mise en œuvre des propositions de Bernard Voinchet détaillées dans son rapport d'étude de 1992. Aucune garantie de résultat n'est imposée à l'acquéreur puisque cette action est conditionnée par la disponibilité des financements nécessaires. Ainsi, bien que cette condition n'en soit pas une, on retiendra la ferme volonté de la Communauté de Communes de mener à bien ces réalisations de mise en valeur.

#### **La gestion d'un Monument Historique**

L'acquéreur exprime dans l'acte son respect de prendre en considération l'histoire et l'identité originelle de l'abbaye. Sur ce plan, il n'y a rien à craindre. On voit mal comment un Monument Historique, dont toute modification nécessite l'aval du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, pourrait ne pas prendre en compte le passé historique de l'abbaye.

En revanche, concernant l'utilisation du site, si les activités qui y sont pratiquées sont assez éloignées de la vie monastique, il faudra nous en accommoder comme les toulousains le font avec par exemple l'organisation de défilés de mode dans l'église Saint-Pierre-des-cuisines.

### **Un financement assis sur une base élargie de partenaires**

Le projet global comprend deux volets distincts : la restauration et l'aménagement matériel du site d'une part et les activités socioculturelles qui le feront vivre d'autre part. Ces deux actions ne peuvent se mettre en place l'une sans l'autre et réciproquement.

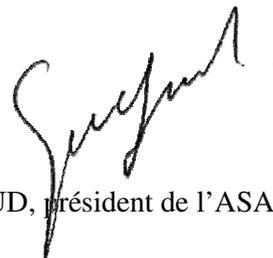
La mise en œuvre de ce double objectif nécessite une participation élargie au-delà des frontières administratives du canton dont les ressources sont relativement modestes. Cette idée est admise par tous mais méritait d'être développée. C'est dans ce but que notre association a pris contact, dans le courant de l'été 2009, avec Monsieur Lépinay, maire de Saint-Gaudens et président de la Communauté de Communes du Saint-Gaudinois. Après réunion d'une assemblée d'élus du Haut-Comminges qui ont souhaité se manifester clairement sur ce thème, nous avons immédiatement et sans équivoque eu une réponse très favorable : nous pouvons être désormais assurés d'une gestion élargie à l'échelle du Comminges et de l'implication active des saint-gaudinois dès la mise en place du projet.

### **Un projet pleinement public**

Depuis sa vente comme bien national, Bonnefont a servi trop d'intérêts privés, le plus souvent exclusivement pécuniaires, pour que cette question soit négligée. Il était donc essentiel d'obtenir de l'acheteur, quel qu'il soit, qu'il conserve durablement le bien acquis à l'usage de la collectivité publique. L'acte de cession qui nous est proposé aujourd'hui prévoit que le domaine ne pourra ni être morcelé, ni être déclassé dans le domaine privé de la collectivité territoriale (ce qui permettrait alors, après une simple formalité, de le revendre à un particulier). Bonnefont restera dans le domaine public pendant une durée de vingt ans. Ainsi, les donateurs - ou contributeurs au travers de l'impôt - qui ont participé au sauvetage de Bonnefont, sont assurés que leur participation ne servira d'éventuelles spéculations.

Toutes les conditions minimales exigées nous semblent donc aujourd'hui réunies pour passer le relais à la Communauté de Communes du Canton de Saint-Martory qui deviendrait le maître d'ouvrage du projet « Bonnefont », avec le concours de toutes les forces vives du Comminges.

C'est pourquoi, le conseil d'administration que je préside soumet aujourd'hui ce projet de cession à votre approbation. Certes, nous aurions pu exiger davantage mais il nous faut regarder en face les souffrances de l'abbaye et savoir saisir l'opportunité qui nous est offerte.



Gilbert GAYRAUD, président de l'ASAB

Vous trouverez, associés à cette présentation :

- La partie normalisée de l'acte de vente dans sa version du 26/10/2009 élaborée par Me Franc-Soulères.
- Le document descriptif du projet culturel proposé par la Communauté de Communes du Canton de Saint Martory.
- Le matériel de vote par correspondance.

**Un dossier complet est à disposition à l'adresse suivante [www.bonnefont.org/archives/cession](http://www.bonnefont.org/archives/cession) .**